



SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 08 novembre 2011.
2. Finances :
 - décision modificative du budget 2011.
 - dépenses et recettes nouvelles de l'exercice 2012.
 - rectification comptable.
3. Compte-rendu de la commission urbanisme :
 - achat mobilier école élémentaire.
4. Indemnités de fonction.
5. Subvention sorties du collège et du lycée.
6. Révision du loyer du logement de l'école maternelle.
7. Divers.

Secrétaire de séance : Anny RIEGEL.

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint au Maire), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint au Maire), Laurent MEYER, Catherine SCHOTT, Anny RIEGEL, Maurice WEIBEL, Marie-Jo EUDELIN, Nathalie SIEGLER, Martin SCHROETTER, Benoît ANDRES.

**Membres excusés : Pierre SCHNEIDER donne procuration à Marie-Jo EUDELIN
Fabienne TUSSING donne procuration à Jean-Paul BRUGGER.**

Absents : Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint au Maire).

M. le Maire propose deux modifications à l'ordre du jour :

- report du point n°1 de l'ordre du jour
- il ajoute la délibération concernant l'AS Sand au point n°7 de l'ordre du jour.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 08 novembre 2011.

Le maire propose de reporter ce point à la prochaine séance du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Finances.

> décision modificative n°03/2011 pour correction du budget primitif + vote de crédits pour opération d'ordre budgétaire.

- Rectification de la reprise du résultat d'investissement :

Le déficit d'investissement inscrit au 001 du budget primitif de 2011 est de 166.858, 73 euro alors que le déficit réel n'était que de 119.060, 22 euro.

Il convient donc de rétablir les crédits budgétaires comme suit :

- Section d'investissement : en dépense au compte 001- 47.798, 51 €
- Section d'investissement : en recette au compte 021- 27.798, 51 €
- Section de fonctionnement : en dépense au compte 023..... - 27.798, 51 €
- Section de fonctionnement : en dépense au chapitre 011

comptes :

60612 énergie-électricité	+ 2 000,00 €
60622 carburants	+ 200,00 €
60632 fournitures de petit équipement	+ 3 000,00 €
6067 fournitures scolaires	+ 100,00 €
611 contrats et prestations de services	+ 798,51 €
6232 fêtes et cérémonies	+ 300,00 €
6261 frais d'affranchissement	+ 200,00 €
6262 frais de télécommunications	+ 3 000,00 €
60613 chauffage urbain	+ 2 000,00 €
6064 fournitures administratives	+ 100,00 €
61522 bâtiments	+ 2 000,00 €
61551 matériel roulant	+ 100,00 €
61521 Terrains	+ 2 000,00 €
60621 Combustibles	+ 2 000,00 €

- Section de fonctionnement : en dépense au chapitre 012

comptes :

64131 Rémunérations	+ 10 000,00 €
---------------------------	---------------

TOTAL DES CHAPITRES 011 ET 012 + 27.798,51 €

Section d'investissement : en dépense au compte 21312 + 20 000,00 €

> Rectification comptable.

- Ajustement de l'inventaire communal par opération d'ordre budgétaire :

- Section d'investissement : recette au compte 21318 - chapitre 041+ 644,64 €
- Section d'investissement : dépense au compte 21311 - chapitre 041.....+ 644,64 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Dépenses et recettes nouvelles de l'exercice 2012.**

Le Maire explique que si on ne prévoit pas le quart du budget primitif prévisionnel pour le début d'année 2012, on ne peut rien mandaté en section d'investissement. Le Maire propose donc la répartition des comptes suivante :

comptes :

202 frais documents urbanisme	1 000,00 €
2031 frais d'études	2 625,00 €
20415 subventions d'équipement versé aux groupements de collectivités ..	10 000,00 €
2121 plantations d'arbres et arbustes	837,50 €
21312 bâtiments scolaires	27 250,00 €
21318 autres bâtiments publics	7 746,50 €
2152 réseaux et voirie	5 000,00 €
2181 installation générale aménagement divers	24 075,00 €
2188 autres immobilisations corporelles	2 000,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Compte-rendu de la commission urbanisme.

Jean-Paul BRUGGER présente le rapport de la commission urbanisme.

➤ **Desserte du nouveau lotissement du Carré de l'Habitat.**

En ce qui concerne la desserte du programme immobilier du Carré de l'Habitat, rue de Matzenheim, après discussion, le conseil ne s'oppose pas au principe d'une rétrocession dans le domaine public de la voirie, sous réserve qu'elle soit conforme par rapport :

- aux réseaux d'eaux, assainissements et éclairage public et autres,
- structurellement pour la circulation des poids-lourds.

Adopté à 12 voix pour et 1 voix contre.

➤ **Demande de matériel pour les ouvriers communaux.**

Les ouvriers souhaiteraient une saleuse manuelle pour le salage des petites surfaces : trottoirs, cours des écoles ...

Le conseil dispose de quatre devis :

- RG 55 litres pour 730,32 € HT,
- SCHAAL 42 litres pour 578,00 € HT,
- JOST 45 litres pour 167,00 € HT,
- SCHAAL 40 litres pour 154,68 € HT.

Le conseil décide d'acheter la saleuse du 2ème devis SCHAAL pour un montant de 154,68 € HT avec une facturation pour janvier 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Achat mobilier école élémentaire.**

L'équipe pédagogique souhaiterait pour le réaménagement de la BCD, les mobiliers suivants :

- 10 chaises réglables en hauteur	477,00 € HT
- 1 table 120 x 80	121,80 € HT
- 1 table 160 x 80	144,20 € HT
Total :	743,00 € HT

Le conseil décide de commander ces meubles dès maintenant avec facturation en 2012 en raison d'un délai de livraison de 8 semaines.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Plan d'organisation de la viabilité hivernale.**

Le conseil municipal décide sur proposition de la commission en charge de l'urbanisme d'adopter un plan d'organisation de la viabilité hivernale en vue de rationaliser le traitement des voies en cas de verglas ou de chute de neige.

Le conseil demande au maire d'émettre un arrêté responsabilisant les particuliers pour le traitement et le déneigement des trottoirs devant leur propriété et de définir, en commission, le détail du plan d'organisation de la viabilité hivernale.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Indemnités de fonction.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer l'indemnité de fonction du Maire comme suit, à partir du 1er janvier 2012 :

43% de l'indice brut 1015.

Le conseil municipal, après délibération décide de fixer l'indemnité de fonction de :

M Jean-Paul BRUGGER, adjoint au maire,

M Daniel SCHNELL, adjoint au maire

à partir du 1er janvier 2012, comme suit :

16,5% de l'indice brut 1015.

Adopté à 12 voix pour 1 abstention.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Subvention sorties du collège et du lycée.

Daniel SCHNELL présente au conseil les demandes de subvention du collège de Benfeld et du lycée Yourcenar d'Erstein. Le conseil est d'accord sur le principe d'une subvention de 5 € par enfant et par jour. Le conseil revotera quand la liste des élèves sera réceptionné en mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Révision du loyer du logement de l'école maternelle.

Le maire rappelle qu'en 2011 le conseil municipal a décidé de reporté l'augmentation du loyer car les travaux qui devaient être effectués dans le logement n'étaient pas encore fait. Pour l'année 2012 le conseil décide d'augmenter de loyer sur la base de l'évolution de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2011 fixé à 1,0173 x 633 (loyer actuel) = **643,95 € à partir du 1er janvier 2012.**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Divers.

➤ Convention avec l'AS Sand.

Considérant que les installations sportives situées sur le terrain communal affecté par bail à l'AS Sand sont affectées à un service public ;

Vu les décisions (CAA Marseille, 5 février 2011, n° 97MA05293 ; CE, 3 décembre 2010, n° 338272) spécifiant que de ce fait, elles constituent des dépendances du domaine public de la commune ;

Considérant les délibérations du conseil municipal du 9 septembre 1976, du 21 octobre 1976 et du 25 novembre 1976 discutant du projet de bail du terrain de sport municipal Stade de l'III, du projet de construction d'un club house sur ce même terrain et de l'accord de subvention municipale pour cette construction ainsi que du permis de construire déjà accordé avant le 25 novembre 1976 ;

Considérant le projet de bail signé par le maire le 30 novembre 1976, postérieurement aux débats du conseil municipal sus évoqué prenant en compte également les demandes de modifications ;

Considérant la démission de l'ensemble des membres de l' AS Sand, constatée de fait lors de l' Assemblée Générale du 30 juin 2011 (confirmé par un mail du 12 juillet 2011 du trésorier de l' AS Sand ;

Considérant l'étude juridique du 7 décembre 2011 du cabinet M & R avocats,

La commune estime que les biens immobiliers de l' AS Sand lui reviennent soit par la voie à l'accession (article 552 du code civil), soit en vertu de l'article 11 du « projet de bail du terrain municipal Stade de l' III à l'association sportive de Sand » du 30 novembre 1976. La commune ne peut que constater la désaffectation des lieux, la démission des membres et l'arrêt de toute activité sportive sur les lieux. Elle s'est vu remettre les clés du club house par les anciens dirigeants de le l' AS Sand. Elle constate également que pendant trois ans n'a été tenue aucune Assemblée Générale. La commune a, à titre conservatoire, alimenté en gaz le club house afin de préserver les installations du gel cet hiver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de mettre fin à tout contrat pouvant lier la Commune à l' AS Sand,**
- **de constater le retour et / l'intégration dans le patrimoine communal de l'ensemble des infrastructures situées sur le terrain du Stade de l' III,**
- **de rechercher une nouvelle association pour lui mettre à disposition, par convention, ces installations en vu de relancer l'activité footballistique dans le village,**
- **de faire préalablement un inventaire par huissier des biens mobiliers, propriétés de l' AS Sand afin de garantir les intérêts des créanciers potentiels de l' AS Sand.**
- **autorise le maire à engager toute démarche à ces fins.**

➤ Dates à retenir :

- réunion du CCAS : jeudi 15/12/2011 à 20h
- adjudications de bois au CPI + temps libre l'après-midi : vendredi 16/12/2011 à 19h
- conseil municipal des enfants : samedi 17/12/2011
- walspeck : samedi 07/01/2012
- cérémonie des voeux : dimanche 08/01/2012 à 10h30 au CPI
- prochain conseil municipal : mardi 17/01/2012 à 20h.

La séance est levée à 21h20.